

quatre accusations contre lui dont une pour vol d'automobile, de nombreuses infractions à la circulation, et d'autres qui ne se rapportaient pas du tout à lui. Après que cette affaire eut été exposée au grand jour, les événements ont commencé à se succéder plus rapidement.

● (1740)

J'ai appris par hasard, que le quidam qui se faisait passer pour Hapke était emprisonné à Woodstock, dans le comté d'Oxford. Un dimanche, je vais donc passer deux heures avec lui. J'apprends ainsi l'étonnante histoire de ses randonnées au Canada et aux États-Unis sous une fausse identité, et surtout j'en profite pour contrôler les visites que ce dénommé Sasserville a reçues depuis son incarcération. Jamais un représentant des services de l'État n'est allé le voir au sujet de l'usage frauduleux de papiers officiels et de l'usurpation de l'identité de M. Hapke.

Si j'ai pris la peine de m'informer ainsi, c'est qu'après de nombreuses critiques adressées par la presse, le courrier des lecteurs du *Globe and Mail* a reçu une lettre signée du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Cette lettre, annonçait que la Commission avait retracé le responsable et prenait les mesures qui s'imposaient. Cette lettre, je sais que ce n'est pas le ministre qui l'a rédigée. Son auteur savait pertinemment qu'il s'agissait là d'un mensonge flagrant, car la Commission n'avait encore rien fait et ne s'apprêtait pas à intervenir. Voilà pourquoi j'ai parcouru le registre des visiteurs, afin de savoir qui était venu depuis l'incarcération de cet homme. J'ai aussi interrogé le personnel de la prison.

Je sais que cette lettre n'est pas du ministre, mais de l'un de ses chefs de cabinet. Nous voyons ici chaque jour les ministres chargés de trois ou quatre chemises bourrées de lettres à signer. Le ministre est occupé. Il a sans doute signé la lettre en question sans la lire. Sinon, je suis persuadé qu'il n'y aurait pas apposé sa signature.

Après avoir lu la lettre parue dans le *Globe and Mail*, j'ai écrit au journal pour mettre les choses au point. Il semblait bizarre qu'un ministre corresponde avec un député par le biais de la chronique des lecteurs.

Dès lors, les choses ont commencé de bouger. Le ministre du Revenu national, celui de l'époque, a remboursé les impôts payés. Je l'en remercie sincèrement. Il était le premier à prendre une initiative concrète. M. Hapke s'est vu remboursé les impôts payés sur l'argent gagné par M. Sasserville. Toutes les contraventions ont été annulées, et on a délivré à M. Hapke un nouveau permis de conduire.

On a remboursé l'argent des contraventions et supprimé les accusations de fraude portées en Ontario contre M. Hapke. De fait, il ne restait que deux choses à régler. Il fallait supprimer son casier judiciaire à la Gendarmerie royale et lui donner un nouveau numéro d'assurance sociale.

Avec beaucoup de difficulté, nous avons réussi à faire supprimer le casier judiciaire de M. Hapke à la Gendarmerie royale. J'ai parlé de difficulté, mais c'est un euphémisme. J'ai vu le solliciteur général (M. Allmand) à la télévision un soir. Il disait à un journaliste qu'il voulait que le casier judiciaire soit supprimé lorsque aucune accusation n'a été portée contre un criminel depuis cinq ans. Pourtant, dans le cas en question, nous ne pouvions pas obtenir qu'on supprime le casier judiciaire d'un homme qui n'avait commis aucun crime.

Il s'est produit une chose étrange. Le solliciteur général m'a fait parvenir une carte d'empreintes digitales et m'a demandé de prendre les empreintes de mon électeur, M.

Assurance-chômage—Loi

Hapke. Pouvez-vous imaginer qu'un ministre de la Couronne ose demander à un député de prendre les empreintes digitales d'un électeur qui n'a commis aucun crime? C'était une situation ridicule. J'ai déclaré que l'homme n'avait pas commis de crime et que je voyais pas pourquoi je devrais prendre ses empreintes digitales. J'ai dit au ministre qu'on avait porté des accusations contre cet homme et qu'il y avait un détachement de la Gendarmerie royale à Hamilton. S'il se préoccupait de la question, pourquoi ne demandait-il pas qu'on arrête cet homme? Le Ministre ne voulait pas le faire. Je ne comprenais pas pourquoi la Gendarmerie royale n'enquêtait pas sur l'affaire.

Après que j'eus exercé des pressions auprès des divers ministres, on a finalement décidé d'accuser M. Sasserville d'utilisation frauduleuse de papiers officiels et d'usurpation du nom de M. Hapke. Cela fait, on a finalement réussi à faire annuler le casier judiciaire de M. Hapke par la Gendarmerie royale. Grâce à elle, et je l'en félicite, M. Hapke a pu ravoir son porte-feuille et ses papiers.

Sasserville s'était rendu aux États-Unis. Il a eu des ennuis avec la police de l'État du Texas et le FBI. Les autorités américaines l'ont refoulé au Canada. Elles lui ont repris son porte-feuille et, surprise, il contenait la carte d'assurance sociale, le permis de conduire et le certificat de naissance de M. Hapke.

Après avoir été expulsé des États-Unis, ce type se procura à un bureau de poste une formule de demande de carte d'assurance sociale qu'il obtint. Il se rappelait le numéro. Il demanda également un autre permis de conduire et un certificat de naissance, qu'il obtint également. Il acheta un nouveau porte-monnaie et se remit au travail. Il vécut ainsi à peu près deux ans avant d'être arrêté. Néanmoins, fidèle à sa réputation, la GRC a fini par attraper son homme, ou au moins le porte-monnaie.

L'étape finale, c'est l'article 34 inséré dans le bill C-69 qui permettra à M. Hapke d'avoir un nouveau numéro d'assurance sociale. Même l'étape finale fut difficile. Le secrétaire parlementaire d'alors me demanda de venir au bureau du ministre. J'ai refusé. Je me voyais pauvre petit député de l'arrière-ban me présenter devant le ministre et son personnel qui essaieraient de me faire changer d'attitude. Ensuite on me proposa d'aller voir le sous-ministre. J'ai refusé à nouveau. Je leur proposai de venir à mon bureau, mais le ministre refusait à son tour. Je leur dis qu'on pouvait agir sans le ministre, qu'on pourrait se passer de lui.

Une voix: Bravo!

M. Kempling: Ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai beaucoup de respect pour le ministre. Une date fut fixée et le premier sous-ministre, le secrétaire parlementaire, le chef des registres centraux, le conseiller juridique du ministère et un secrétaire vinrent me trouver à mon bureau. Ils voulaient que je cesse de demander un nouveau numéro d'assurance sociale. Ils avançaient plusieurs possibilités. Le chef des registres centraux nia m'avoir dit qu'il fallait que M. Hapke change officiellement de nom. J'avais des notes sur ma conversation téléphonique et je les lui lus. Cependant, je ne voulais pas trop l'embarasser et je lui ai dit: «Tout cela c'est du passé, réglons la question maintenant.»

Je rejetai toutes les options qu'on m'offrait et réclamai un autre numéro d'assurance sociale. Le premier sous-ministre me dit alors qu'il avait recommandé au ministre de modifier la loi de manière à sortir M. Hapke et les autres de cette malheureuse situation. Je répète ce que j'ai dit au début, je félicite le ministre. Il est un homme de parole. Il